le 20 xbre 1777

N° 5. rejette

14

Gisclard

~~Gliscard~~ élève

V 1438

Memoire ayant pour objet,

L'exposition des Effets du mouvement & du Repos & les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage, dans la Cure des maladies Chirurgicales.

Sujet proposé, par l'accademie Royale de Chi
de paris, pour le prix de l'année 1778.

Coté soixante quatre pages
plus le titre.
Le Bibliothécaire

A Dureau

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. N

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

carton 5 A
D. 1
N° 5
GISCLARA

1er

N°. 4 reçu le 22e. Xbre 1777

Le mouvement Est l'ame du monde,
Et le Repos absolu En Est la mort.

CHIRURGIE

toutes les maladies Chirurgicales quelconques ont Essentiellement besoin, selon leurs temps Et leurs genres, plus ou moins de Repos, plus ou moins d'exercices. —

Si le Repos absolu Est la mort, le Repos momentané Entretient la vie, En facilitant merveilleusement la nutrition, parce qu'il Retient les sucs utiles dans le Corps, En Ramassant Et Condensant les parties Gelatineuses du sang, ce qui Empeche leur trop grande Evaporation Et Repare puissamment les fluides spiritueux, qui ont été dissipés par des Causes quelconque, d'où depend la nourriture, la force, la vigueur de toutes les parties du Corps, tant solides que fluides. —

Le Repos perfectionne la digestion des alimens, le sang Est dans un mouvement plus doux, le suc nourricier se Condense Et se lie intimement aux parties qui doivent être

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

nourries, la nutrition des visceres se fait plus facilement Et dans toutes les pertes de substances soit des solides, soit des fluides, soit des parties dures, soit des parties molles, la Reparation s'en fait plus heureusement. —

En Effet, quel seroit, sans le Repos, le succés des operations Chirurgicales? Si on ne l'assuroit Et si on ne faisoit tous ses Efforts pour le procurer tant Celui de l'esprit que du Corps, de Ceux, que l'on a operé; soit en s'appliquant à Calmer l'agitation, que la violence de la douleur, Causée par la divulsion Et l'irritation des parties nerveuses, a produite dans le sang Et les Esprits animaux; soit en Calmant par des Raisonnemens Consolans, l'esprit inquiet des malades, sur les suites de leurs maladies Et des operations, qu'on leur a faites en Consequence. —

Sans Ce Repos si necessaire, le sang s'evacueroit Continuellement par l'ouverture des vaisseaux Coupés, ou Causeroit ailleurs des desordres infinis, en se faisant par sa violence un passage dans les vaisseaux Lymphatiques des differens visceres; Et y produiroit des stases, des inflammations, des abcés, la Gangrene Et la mort qui en seroit une suite funeste Et inevitable. —

Les parties nerveuses en partie divisées, etant par le mouvement distendues et Continuellement tiraillées, par des secousses alternatives, produiroient dans le genre nerveux, des spasmes, des Convulsions suivies et Repettées, Ce qui necessairement sans le Repos, troubleroit toute l'oeconomie animale, et par Consequent occasionneroit les desordres les plus affreux. —

Dans toutes les playes faites par instrumens tranchans, Contondans ou par armes à feu, aucun Succès à Esperer sans le Repos, des Remedes qu'on Employera pour leur guerison. —

Dans les fractures, soit simples, soit Composées, soit Compliquées, aucune Esperance de la formation du Cal, si l'on ne tient la partie fracturée dans un parfait Repos. —

on doit En dire autant, pour les premiers jours, qui suivent la Reduction d'une luxation, sur tout des Extremités inferieures, pour donner le temps aux ligamens de l'articulation lesée, qui ont été trop distendus, par l'ecartement des surfaces articulaires, de prendre leur Ressort, ainsi qu'aux tendons qui passent sur la ditte articulation. —

apres les Grandes Evacuations, telles, que les grandes hemorrhagies qui surviennent à la suite de Certaines operations, des playes faites par des instruments piquants, tranchans, quelque fois même des Contondans, des armes à feu, qui auront ouverts, dilacerés des vaisseaux sanguins particulierement

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Coté, Selon la situation de l'operation ou de la playe, la teste mediocrement Elevée, ou un peu plus Elevée que la poitrine, Et ce, Selon la Gravité Et les Circonstances des maladies, dont les parties sont attaquées. —

Dans toutes les maladies Chirurgicales, qui attaquent les differentes Regions de l'abdomen Et les operations que l'on y pratique, de même, que de toutes les affections Contre nature qui peuvent leur survenir, tant aux differentes Regions de l'abdomen, qu'aux parties naturelles de l'un ou de l'autre sexe, Et à l'anus Et au periné. il faut aussi faire Garder le Repos au malade, Couché horisontalement sur le dos, la teste Et les Cuisses un peu plus Elevées, que le ventre, pour procurer le Relachement des muscles abdominaux. il faut aussi quelquefois faire Coucher le malade, sur les Côtés, lorsqu'il Est necessaire de procurer une pente aux humeurs qui doivent sortir. Et ce Repos doit Être aussi observé, selon le temps, la Gravité Et les Circonstances dont les parties peuvent être affligées. —

Les maladies Chirurgicales qui attaquent les Extremités superieures, telles, que les playes, les tumeurs, les abcés, les ulcéres, les fractures, les luxations Et les operations que l'on y pratique, demandent aussi le Repos, En faisant Coucher le malade, Et lui poser le membre lezé sur un Coussin ou oreiller, Et ce, au moins les cinq premiers jours, pendant lequel temps les accidens disparoissent pour l'ordinaire, Et la Supuration, si c'est une playe, s'etablit parfaitement, et les accidens étant passés, l'écharpe suffit ordinairement, pour maintenir le membre lezé dans une situation et un repos convenable. —

Mais le lit et l'écharpe de l'extremité inferieure lezée et le malade doit le Garder autant de temps, que la Gravité et les circonstances des maladies chirurgicales paroissent l'exiger; et lorsque tous les accidens sont passés, que les parties molles divisées sont pour ainsi dire reunies, que le cal des parties dures fracturées est consolidé, on peut lui permettre de se lever, mais de poser et de tenir tranquillement le membre lezé soutenu sur une chaise recouverte d'un oreiller. jusqu'a l'entier affermissement du cal ~~du cal~~ des parties fracturées, ou la reunion parfaite des parties molles divisées. sinon l'impatience de se servir de ce membre fracturé, fera prendre à la partie une mauvaise configuration, et rendra le cal difforme, ou la reunion de la solution de continuité sera d'un mauvais caractere. —

par Exemple: dans les operations du trepan, il faut faire observer au malade un repos continué, tant du corps, que de l'esprit, aussi longtemps, que l'exige la nature de la fracture des os du crane et des accidens, pour lesquels on a fait cette operation, et selon la Grandeur des symptômes, tant primitifs, que consecutifs dont ces especes de fractures peuvent être accompagnées, et faire ensorte autant qu'il

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

sera possible Et que les facultés des malades pourront le permettre, que les malades jouissent dans leur Chambre dun air pur Et tempéré. —

C'est sur tout dans cette operation, où les accidens terribles qui obligent de la faire, où toutes les facultés intellectuelles de lentendement, de limagination Et de la memoire sont Considerablement lezées, que lon doit faire Rigoureusement observer un Repos parfait. j'entends par un Repos parfait, Celui où un Rigoureux silence, que lon doit imposer au malade Et a ses Gardes, accompagne Exactement le Repos du Corps Et de lesprit: vû, que lattention de lesprit quil faut necessairement apporter, pour prononcer Ce que lon veut dire, pour parler Et Repondre a Ceux, avec qui, nous Conversons, porteroit indubitablement du trouble Et du derangement dans les fibres molles Et deliées du Cerveau, qui ont Eté lezées, par laffaissement qua occasionné la Compression des liqueurs Extravasées ou Epanchées Entre le Crane Et la dure mere, ou Entre la dure mere Et la pie mere, En Enfin Entre la pie mere Et le Cerveau Et même Entre les interstices de la propre substance des lobes du Cerveau. —

Le même silence doit Etre observé dans les accidens qui denotent, que laffaissement des fibres du Cerveau Est occasionné par une violente Commotion. Ce Repos parfait doit Etre Continué dans lun Et lautre Cas, jusqua ce que les accidens soient dissipés ou du moins Considerablement diminués. —

Après les operations faites pour Evacuer les Eaux des hydrocephales ; le même Repos y Est necessaire, selon la nature de l'infiltration ou Epanchement des serosités Entre le Crane Et la dure mere, ou la dure mere Et la pie mere, ou la pie mere Et le Cerveau, ou dans les ventricules ou même Entre les anfractuosités du Cerveau : Et le temps de ce Repos doit Etre observé, selon la Grandeur des Symptomes, qui indiquent l'énormité de l'affaissement, Causé par la quantité Et la pesanteur des Eaux Epanchées Entre les parties susdittes.

Les maladies des yeux Et les operations qui s'y pratiquent, selon leur Gravité Et les accidens qui les accompagnent obligent de faire Garder au malade le Repos plus ou moins longtems.

ainsi, après l'operation de la Cataracte, le Repos doit Etre parfait, c'est-à-dire, je le Repette accompagné du plus Rigoureux silence, le malade sera à demi Couché pour les Raisons Cy-devant alleguées, page 5. Et ce pendant au moins cinq jours le privant du jour Et de la lumiere, pour ôter toute occasion de mouvement Et de vacillation au Globe de l'oeil, d'autant plus, qu'un oeil ne Remue point sans l'autre, lesquels mouvements Empecheroient la Reunion de l'incision faite à la cornée, pour l'extraction ou l'abbaissement du Cristalin, ce qui nessairement Empecheroit la Reparation de l'humeur aqueuse, produiroit l'excication de l'oeil Et attireroit sur le Globe des ophtalmies

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Considerables, qui priveroient pour jamais le malade de la lumiere; Ce que j'ay vû arriver plus d'une fois. il faut aussi le priver absolument des alimens solides, pendant au moins les Cinq premiers jours apres l'operation, non seulement pour les Raisons indispensables de la diete dans toute operation, mais pour tenir le mouvement des machoires en Repos, lequel mouvement Etant principalement mis en jeu, par la forte Contraction des muscles Crotaphites & masseters, sur tout les Crotaphites, qui par leurs Communications & leurs attaches entre les deux lames du pericrane, Communiquent aux parties voisines de l'oeil, pourroient attirer sur le Globe des fluxions Rebelles & formidables & qui feroient perdre tout fruit qu'on attend de Cette operation. —

j'en dis de même, pour toutes les ophtalmies Considerables, qui n'ont la pluspart acquis, le degré extreme & Generalement Rebelles a tous les Remedes, que par le defaut du Repos & la Continuelle Exposition a l'air, au jour, au feu, a la lumiere & au mouvement des machoires. —

Dans l'operation de la fistule lacrimale, le Repos doit Etre au moins observé, jusqu'a ce que l'inflammation & les accidens soient passés, & Ce dans une situation a demi Couchée; & apres l'inflammation passée le malade ne doit sortir de sa Chambre, ni s'exposer au Grand jour, que la Reunion des parties qui ont Eté divisées, ne soit entierement parfaite, vû, que les parties nitreuses de l'air, frappant indûement & avec impetuosité, sur les parties delicates & tendres des lum[illegible] oculaires, Exciteront par leur acrimonie des mouvemens convulsifs dans les muscles des paupieres, qui obligent de les fermer alternativement & avec violence: Ce qui necessairement par ces mouvemens alternatifs & precipités de contraction & de dilatation des paupieres nuira à la Reunion des bords de la playe & en retardera de beaucoup la Reunion & la guerison. —

En un mot, toutes les operations, que l'on pratique, aux parties Externes de l'oeil, soit a la surface Exterieure de la Cornée, soit aux angles des yeux, aux paupieres & aux Cils, demandent les mêmes Egards, pour le Repos, selon la Gravité, des maladies, pour lesquelles on opere, & les divers simptomes dont Elles peuvent être accompagnées. —

Les mêmes Egards, pour le Repos doivent être observés selon la Grandeur des simptomes & la nature des playes du nez & du visage, avec fracture ou sans fracture, avec hemorrhagie ou sans hemorrhagie; Celles qui sont faites par instrumens tranchans, le Repos, eu Egard a la violence de la maladie, sera moins Rigoureux & moins long, que dans Celles, qui seront faites par des instrumens Contondans; & le Repos doit être parfait & observé a la Rigueur, dans Celles, qui seront occasionnées par des Coups d'armes a feu, par rapport à la Commotion, que ces sortes d'instrumens occasionnent dans toutes les parties. [illegible] —

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Le polype, [illegible] l'excroissance, que l'on [illegible] [illegible] [illegible] par des moyens chirurgicaux que l'art fournit, et les operations que l'on pratique pour l'ozene, demandent aussi un repos, plus ou moins parfait, et plus ou moins longtemps continué, selon la nature de la maladie, et selon les symptomes et les accidens, dont ces maladies peuvent être accompagnées. —

apres l'operation du bec de lievre, le repos doit être parfait pendant quelque jours, ou pendant lequel temps, on privera le malade de tout aliment solide, afin que les levres ne soient obligées de se mouvoir: car le mouvement de la mastication en donnant du mouvement aux levres, dilateroit et separeroit necessairement l'union, qu'on veut procurer par cette operation et dechireroit même les deux levres de la playe engagées entre les pointes des eguilles. —

toutes les operations que l'on peut faire dans l'interieur de la bouche, relativement aux maladies qui surviennent soit aux gencives et aux dents, soit à la langue et à la luette, soit aux amigdales et au gosier, demandent un repos plus ou moins parfait, plus ou moins longtemps continué, selon la nature les symptomes et les accidens des maladies, qui attaquent quelques unes de ces parties. —

Les maladies, qui surviennent aux oreilles; les tumeurs et abcès, telle que les parotides le goitre les ecrouelles demandent un repos plus ou moins parfait, plus ou moins combiné, et plus ou moins longtemps continué, selon la grandeur de ces tumeurs, et la benignité ou malignité de l'humeur qui les réduite, ayant toujours égard aux symptômes et accidens dont ces maladies peuvent être accompagnées.

Si [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] dans le [illegible] [illegible], de ce qui [illegible] le sang, celles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Les [illegible] qui se manifestent au col, telles que la [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]; elles [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] et quelle suite [illegible] [illegible], par les signes [illegible] et [illegible], qui les [illegible] la possibilité. Les plaies faites par les instrumens piquans, celles par tranchans dans le [illegible] et la [illegible]; ainsi que celles qui seront faites par des armes à feu: [illegible] [illegible] le blessé [illegible] sur le dos ou sur les côtés, la tête [illegible] [illegible] selon la situation de la plaie; et [illegible] [illegible] les symptômes et [illegible] [illegible] [illegible].

Les plaies [illegible] de la poitrine doivent être [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible], [illegible] [illegible] pour trouver un [illegible] [illegible] dans la [illegible] de la poitrine; et dans les plaies [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], avec ou sans hémorragie, avec ou sans fracture, faites par des instrumens piquants tranchans contondans ou par armes à feu: Le [illegible] couché sous une situation horisontale sur le dos, ou sur les côtés selon la situation de la plaie, la tête [illegible] un peu plus élevée que la poitrine: Il [illegible] leur continuer aussi longtemps que [illegible] [illegible] des [illegible] et [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible].

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

[illegible] le silence parfait dans ces opérations que se pratiquent au col et à la poitrine. et pour les plaies pénétrantes de la poitrine c'est parce que les malades sont affaiblis non seulement par la maladie primitive mais encore par les prodigieuses évacuations qu'a dû leur procurer la séparation de l'[illegible], ou par celles qui arrivent de la part des vaisseaux sanguins. la parole ne peut s'exprimer qu'avec le concours des muscles inspirateurs et expirateurs, dont le mouvement de ces muscles étant pour ainsi dire [illegible] par l'action et mouvement du sang et des esprits vitaux; Ces muscles, prenant seulement de l'énergie étant pour ainsi dire privés de l'afflux du fluide nerveux, qui est le seul moteur du mouvement musculaire, ils tombent dans une atonie qui produit des [illegible] bien mortelles, du moins très effrayantes. —

Après l'opération du cancer, il faut faire observer au malade le silence parfait, pendant au moins les cinq premiers jours après l'opération, c'est-à-dire jusqu'à ce que la suppuration soit bien établie et que la fièvre soit entièrement dissipée. et le faire tenir tranquille dans sa chambre tout le temps de la cure, ne lui permettant de prendre l'air que lorsque le temps est au beau. —

Les ulcères à la mamelle et au mamelon exigent aussi le Repos, tant dans leur période de [illegible] c'est-à-dire jusqu'à ce que les [illegible] soient [illegible], il faut bannir tout exercice un peu violents, jusqu'à la fin de leur cure. [illegible] les grands mouvements de l'extrémité supérieure à cause du muscle grand pectoral, dont une partie des [illegible] fibres sous la mamelle

& qui, par des Extractions violentes & répétées, [illegible] les fibres [illegible] toutes les [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] & déterminent nécessairement le [illegible] & l'état de [illegible] [illegible] [illegible]. —

Les fistules du [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] qu'elles dépendent du deffaut de Repos & du continuel mouvement de la poitrine; nul Remède n'est capable d'operer leur guérison sans le Repos parfait; C'est pourquoy, il faut le leur faire observer à la Rigueur, jusqu'à ce que par ce moyen des Remèdes [illegible] à cet effet, & qui auront alors la plus Grande Efficacité on en ait obtenu la guérison, ce moyen [illegible] concourra aussi Efficacement au bon Effet des Remèdes qu'on Employera dans les autres causes d'où dépendent ces autres fistules. —

Les maladies Chirurgicales qui attaquent les différentes Régions de l'abdomen & les opérations que l'on y pratique, pour parvenir à leur cure, sont en grand nombre: les unes, demandent le Repos parfait & Continué à la Rigueur, pendant un temps Considerable telles, que les playes penetrantes dans sa capacité avec lésion des parties contenues, faites par des instrumens piquans tranchans, Contondans ou par armes à feu; la situation des malades doit être couchés sur le dos; [illegible] [illegible] la poitrine & la tête, plus élevées que le ventre, afin que les muscles abdominaux soient dans un parfait Relachement; on doit encore coucher les malades sur l'un ou l'autre Côté selon la situation de la playe & la pente qu'il faudra donner pour procurer l'issue des liqueurs épanchées. —

10

Il faudra observer le même régime dans la grande opération, après les opérations césariennes, la paracentèse, la bubonocèle, la hernie crurale, l'exomphale, l'épiplomphale, l'entéromphale et l'entéro-épiplomphale et généralement [illegible] plus de [illegible] que s'accompagnent avec des inflammations et que les saignées [illegible] [illegible], les [illegible] de [illegible] [illegible] de l'air, le [illegible] [illegible] de [illegible] : [illegible] [illegible] jusqu'à l'entière [illegible] [illegible] dans sa place. [illegible] [illegible] jusqu'à [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible] ; [illegible] que les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la matière [illegible] par [illegible] des parties [illegible], [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] des [illegible] qui [illegible] [illegible] et [illegible]. —

Les autres [illegible] [illegible] plus ou moins parfaits, plus ou moins [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible], selon la [illegible] des [illegible] et la nature des [illegible] qui les accompagnent. Telles que les [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], la hernie [illegible] et la castration. —

La [illegible] de [illegible] et la [illegible] [illegible], les différentes opérations de la lithotomie, pour l'extraction de la pierre, dans [illegible] [illegible], jeunes femmes, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] que la suppuration soit bien établie, que la pierre soit entièrement [illegible] et que les accidens soient [illegible] [illegible]. Celles de la [illegible], celles que la pierre [illegible] [illegible], la saignée et le [illegible] [illegible] [illegible] plus ou moins [illegible] selon les accidens, qui accompagnent les maladies et la [illegible] [illegible] jusqu'à l'entière [illegible] de ces maladies. —

Les [illegible] dans le travail [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] s'applique à le mouver [illegible] [illegible] [illegible] sur guéridon, vu que le mouvement [illegible] [illegible] [illegible] pourroit occasionner dans l'urètre des symptômes inflammatoires qui opéreroient bien tôt la suppression de l'urine. —

Les différentes ponctions que l'on pratique [illegible] pour tirer les eaux du ventre des hydropiques, telles que la paracentèse et celles que l'on fait aux hydrocèles aux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] parties [illegible] [illegible] [illegible]. —

[illegible] du prépuce, les porreaux de la [illegible] le [illegible] les brûlures, [illegible] [illegible] hémorroïdes demandent aussi un repos de quelques jours selon l'inflammation qui accompagne ou qui suit les différentes opérations que l'on y fait. —

Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. —

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. —

MEDECINE

Les suites [illegible] [illegible] par un [illegible] ou [illegible] de la région : le repos parfait y est d'autant plus nécessaire, que les parties une fois relâchées ne se maintiennent à leur place, [illegible] [illegible] le repos [illegible] continué, avec l'usage des bandages convenables : elles auront besoin leur [illegible] aussi [illegible] [illegible] [illegible] les parties [illegible] capables de prévenir les [illegible]ses et continuelles rechutes de l'exercice, qu'elles ont pris [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il faudra pendant [illegible] de guérir, avec les remèdes convenables, si on pouvoit les engager à observer le repos parfait pendant le tems nécessaire. —

Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ou [illegible] par des instrumens tranchans, contondans, ou [illegible] [illegible] [illegible] le repos, plus, ou moins parfait, selon la nature des plaies, leurs complications et les symptomes et accidens qui les accompagnent. il faudra l'observer moins rigoureusement dans celles qui seront faites par des instrumens tranchans, que dans celles, qui seront faites par des instrumens contondans, et bien plus rigoureusement dans celles, qui sont occasionnées par des coups d'armes à feu, toutes choses égales d'ailleurs, faisant toujours une grande attention à la nature des complications, aux symptômes et accidens tant primitifs que consecutifs, dont ces complications sont ordinairement accompagnées. —

Les fractures des Extremités superieures, soit du bras, de l'avant bras; soit de la main, ou des doits demandent un grand repos, c'est-à-dire [illegible] [illegible] l'extremité lezée posée et soutenue sur un oreiller, les premiers jours de la fracture, et ce repos sera continué [illegible] [illegible] la fracture est compliquée, ou compliquée de playe, d'inflammation, fièvre et autres accidens, et ces accidens [illegible] lissées. [illegible] [illegible] pour procurer le [illegible] et [illegible] jusqu'à la parfaite consolidation tant des parties dures que des parties molles. —

La même observation du séjour est suivie au [illegible] [illegible] plaies [illegible] [illegible], qui [illegible] [illegible] [illegible] avant-bras, poignets, mains et doits; ainsi que les luxations qui arrivent aux articulations des [illegible] extrémités, les opérations que l'on y pratique, comme [illegible] anevrisme et amputations des [illegible] avant-bras et [illegible]. toutes lesquelles maladies [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et le bras à demi plié sur un oreiller, selon le [illegible] de leurs complications et les accidens dont elles sont accompagnées; et tous les symptômes étant dissipés, il faut le tenir en écharpe jusqu'à l'entière et parfaite guérison. —

Mais si l'écharpe peut suffire pour le repos de l'extrémité supérieure [illegible], lorsque les [illegible] sont dissipés, il [illegible] pas de même pour les maladies qui affectent les extrémités inférieures; il est bien [illegible], lorsqu'il s'agit du pied, de la jambe et de la cuisse, parceque ces parties servent de fondement à tout le corps et le transportent d'un lieu à un autre; c'est pourquoi il doit être continuellement gardé jusqu'à l'entière et parfaite guérison des affections de quelque nature dont ces parties peuvent être affligées. —

Ainsi les fractures, [illegible] des parties dures simples comme compliquées, les symptômes des plaies avec leurs causes, varices, luxations, inflammations, [illegible], tant de la cuisse, de la jambe, du pied et des doits, [illegible] articulations [illegible] [illegible]

ACADÉMIE DE MÉDECINE

[illegible] que le membre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans le cours [illegible] de la situation la plus [illegible] [illegible] [illegible] qu'il [illegible] que l'on pourra [illegible] [illegible] pour la [illegible] des [illegible] premiers [illegible] [illegible] [illegible] ; [illegible] plus ou moins [illegible] et plus ou moins [illegible] pour le malade que le membre aura [illegible] de la [illegible] actuelle. —

Dans ces [illegible], les [illegible] des [illegible] de ces [illegible] inférieures [illegible] le [illegible] de la jambe par [illegible] et par [illegible] [illegible] la [illegible] inférieure de [illegible], l'inflammation, la [illegible] et la [illegible] [illegible] avec la plus grande [illegible] et souvent [illegible] [illegible] [illegible] avec la situation perpendiculaire du [illegible] [illegible], [illegible] au retour du sang et de la lymphe, qui [illegible] obligés de remonter contre leur propre poids pour revenir au cœur par des vaisseaux qui ne [illegible] aucun mouvement sensible d'oscillation et que les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] par la [illegible] des [illegible] que la [illegible], [illegible] le [illegible] de ressort dont ils jouissoient auparavant : le sang [illegible] la lymphe [illegible] obligés de séjourner, et par conséquent de gonfler et distendre, par leur séjour et leur affluence continuelle les parois des vaisseaux qui les contiennent. [illegible], par une suite nécessaire du gonflement et de la distension des vaisseaux et de [illegible] [illegible] une [illegible] dans les [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] les [illegible], [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] qui [illegible] leur continuelle opposition à [illegible] les [illegible] [illegible]

Especes ou luxations [illegible] [illegible] de substance par la [illegible] de [illegible] [illegible] ou lorsqu'il [illegible] par [illegible] les [illegible], & les [illegible] de [illegible].

Ce n'est pas le repos [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] indispensable, dans toutes les especes de luxations des extrémités inférieures, [illegible] par cette situation convenable du corps & [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des extrémités supérieures sur l'autre, les [illegible] ne [illegible] point dans les [illegible] des glènes & des cavités, [illegible] les têtes [illegible] ou les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] & [illegible], [illegible] de leur mouvement [illegible] [illegible] pour se [illegible] une [illegible] [illegible] & [illegible] [illegible] à la [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] ou luxations, par la crainte de [illegible]; alors les [illegible] [illegible] goutte à goutte par [illegible] des [illegible] [illegible] de [illegible] de [illegible] & s'allongeant ainsi, [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] la perte de l'organe & le mouvement [illegible].

Après la réduction de la luxation simple de la tête du fémur le repos du lit [illegible] une [illegible] de jours pour donner le temps aux [illegible] de cette articulation de reprendre [illegible] [illegible] qu'ils ont nécessairement perdus par la violente distension, [illegible] la sortie de la tête de l'os hors de la [illegible] [illegible].

Dans les luxations [illegible] [illegible] des [illegible] du genou [illegible] tête du tibia, [illegible] [illegible] [illegible] le repos d'une [illegible] de jours y est aussi nécessaire par la même raison; mais dans les luxations complettes de ces [illegible] articulations, ou les os [illegible] [illegible] [illegible] longues & dilacérés ; et aux articles, de quelque des espèces de luxations sont [illegible] [illegible] [illegible] le malade [illegible] que les [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] ; il faut dans le [illegible] [illegible] faire observer au malade une [illegible] tant aussi longtemps continuée, [illegible] que soit dans cette fâcheuse circonstance [illegible] et [illegible] des articulations, soit parfaite et accomplie : parce que je ne crois pas qu'il soit possible de trouver ni de donner aucun moyen qui en même temps ait l'heureux avantage de procurer [illegible] de la solution de continuité des ligamens et leur [illegible] [illegible] de la [illegible], et le maintenant dans son état de plénitude. —

[illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que celles des doits, [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par ces raisons que [illegible] [illegible] de même que les muscles et tendons, qui peuvent [illegible] et les solutions de continuité [illegible] par des [illegible] du [illegible] du nud, qui tombent quelquefois dans ce lieu. —

Le squirre des parties glanduleuses, les verrues, les [illegible], et les cors aux pieds et aux doits, donnent au maître des matières chirurgicales un [illegible] [illegible], qu'on viendra à bout de guérir, tant par operations, qu'applications de remèdes convenables, si le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] malade [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. —

Il [illegible] [illegible] [illegible] indispensable [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pas ou moins [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des différentes maladies [illegible], soit à [illegible] de faire [illegible] l'obstruction & l'inflammation [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible] qui [illegible] [illegible], le [illegible] de ces maladies [illegible], il [illegible] [illegible] que ces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], ne sera pas préjudiciable au corps humain, [illegible] [illegible] [illegible] diffections [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] grand épaississement qu'il occasionne dans la masse de toutes les humeurs, par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] toutes les parties [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; lesquels [illegible] de cette humeur, [illegible] [illegible] du fluide nerveux dans [illegible] & les parties solides qui sont les organes du mouvement [illegible] [illegible]: les [illegible] ne se font donc qu'imparfaitement [illegible] la transpiration [illegible] [illegible] la principale [illegible] ne [illegible] [illegible] de la circulation du sang [illegible] dépend: on [illegible] que le [illegible] ralentissement de la circulation [illegible] nécessairement celui de la [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] de sels [illegible], qui [illegible] du sang par les [illegible] [illegible] [illegible] une [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]. ainsi plus il abonde de sang & des [illegible], plus [illegible] de cette [illegible] [illegible] [illegible] abonde [illegible] [illegible] de cette [illegible], [illegible], Ce qui augmente [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la transpiration. —

Ce sont [illegible] une infinité de maladies graves et [illegible] qui [illegible] dans les [illegible]: la goutte [illegible] les [illegible] humeurs [illegible]: la cachexie, l'hidropisie, les ulceres scorbutiques &c. lesquelles maladies dependent [illegible] le plus souvent de la surabondance des humeurs produites par leur stagnation, et qui étant devenues impures par leur croupissement, ont engorgé et obstrué les instruments [illegible] vaisseaux qui composent les parties glanduleuses. —

Il n'y a point de moyens plus puissants pour prevenir les desordres infinis, que peut occasionner le trop grand et trop long repos, qu'on est obligé de faire garder et observer a ceux, qui sont attaqués de maladies chirurgicales et pour lesquelles on a fait les operations qui conviennent a leur état; [illegible] exercice qu'il convient de faire prendre au malade relativement à la nature de la maladie, à ses differens temps, [illegible] les parties qu'elle attaque: ce qui constitue necessairement [illegible] exercices à employer sur le corps en general, et en particulier sur les differentes parties: le temps de [illegible], par rapport à la temperature de l'air, le lieu qu'il est possible de choisir pour le faire, l'espece d'exercice convenable [illegible] la quantité du temps qu'on doit employer à chaque exercice; et ce qu'il faut faire pour en assurer le succès. —

Le mouvement est l'ame du monde, tout ce grand univers n'existe que par lui, le Globe est dans un mouvement continuel, toutes ses parties, tant exterieures qu'interieures font un exercice sans relache; la terre qui nous paroit si stable, [illegible] continuellement par un mouvement [illegible]. Toujours se reproduire les animaux, par la circulation de la somme totale des différentes plantes sur la terre et sur le[illegible], le volume immense des eaux qui battent sur la surface de toute la terre et qui la [illegible] si elle était renversée, se renouvellent [illegible] continuellement de même que plus de chaleur et plus [illegible] plus ou moins continue; l'air que nous respirons et qui nous [illegible] se renouvelle continuellement, les vents sont toujours en continuelle agitation, et dans ces airs, ces globes immenses qui nous [illegible] à la vue, suspendus dans l'immensité des cieux, dans le [illegible] mouvement [illegible] toute la vaste nature; et un seul jour de repos à ce grand ouvrage, que dis-je un seul jour! peut-être un seul moment, l'anéantirait immanquablement et le perdrait sans retour. —

Nous pouvons regarder l'homme, comme l'abrégé du monde; il est un modèle et une démonstration de toute la nature, il est le symbole de toutes les créatures, tous les rapports et toutes les sympathies se trouvent dans lui; son corps est composé de principes élémentaires, et par conséquent sujet à la corruption, qu'il ne peut éviter que par le continuel mouvement de la circulation du sang et des différentes humeurs qui s'en séparent; le cœur fournissant la nourriture à toutes les parties, nous devons connaître parfaitement la distribution de ces [illegible] les parties, ainsi que le sang est un composé de différentes parties, qui par leur nature, leur figure, leur usage,

ACADEMIE

2) leur mouvement [illegible] et [illegible] [illegible] et [illegible] par un mouvement général, voyagent tranquillement ensemble et font le tour de ce petit monde pour revenir à l'endroit d'où elles étoient parties : et le sang en faisant ce voyage laisse dans les passant dans les différens lieux où il circule les différentes humeurs qui s'en séparent et dont il se charge, il dépose la salive dans les glandes salivaires; la morve ou la pituite dans les glandes de la membrane pituitaire, l'urine dans les reins, les matières grossières dans les intestins : et comme son voyage est donc assez long et [illegible] et qu'il a des routes difficiles à traverser, il trouve des lieux et est obligé de séjourner continuellement dans les glandes miliaires, qui terminent des infiniment petits vaisseaux qui viennent aboutir aux pores imperceptibles de la peau [illegible] la matière de la transpiration et qui servent à augmenter [illegible] cette évacuation même appelle sueur qui est quelquefois si abondante qu'il lui coute [illegible] et par conséquent est obligé de [illegible] [illegible]; et comme il porte avec lui, comme un bon voyageur, des provisions et des commodités plus que suffisantes, il en fait part dans tous les endroits par où il passe, et qui en ont besoin : il fournit les esprits au cerveau, le ferment à l'estomac, la bile au foye, le suc pancréatique dans le pancréas, le suc intestinal dans les intestins, la lymphe dans les glandes et vaisseaux lymphatiques, et la nourriture nécessaire pour l'accroissement et l'entretien de toutes les parties de ce petit monde qui sont disposées de façon à recevoir ce qui leur est nécessaire [illegible], pouvoir faire [illegible] et pour se débarrasser ensuite, de ce qu'elles ont de trop, les urines, les sueurs et autres. —

Le voyage ne peut être [illegible] qu'autant que par les premières [illegible] de l'abîme de [illegible] tout blanc et qui [illegible] [illegible] dans le [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] et [illegible] dans le [illegible] [illegible] sa [illegible] de sa [illegible] [illegible] dans le [illegible] monde par [illegible], par le [illegible] [illegible] et [illegible] des principes élémentaires qui le composent et [illegible] dans quelques des parties [illegible] la [illegible] et la [illegible]. —

Son âme [illegible] céleste et immortelle [illegible] ne tombe [illegible] sous les sens: [illegible] la liaison [illegible] les liens [illegible] avec le [illegible], [illegible] il approche de l'essence des esprits bien heureux et retient dans lui même une image de la divinité. —

Le mouvement et l'exercice sont donc aussi nécessaires à l'homme qu'ils lui sont [illegible]: [illegible] la circulation qui se fait dans [illegible] la [illegible], il atténue les humeurs [illegible], les rend plus fluides et les [illegible] couler lorsque [illegible] leur séjour [illegible] [illegible], il [illegible] [illegible] leurs [illegible] [illegible] [illegible], il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'affaissement [illegible] [illegible] de [illegible]; il [illegible] la [illegible] des [illegible] et [illegible] le corps d'une infinité de [illegible] étrangères, qui infectoient [illegible] [illegible] [illegible]: [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible]: [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] de toutes ces incommodités [illegible] qui [illegible] annexées, pendant le repos, qu'on a été obligé de faire garder aux malades. —

Le mouvement est donc sans contredit le remède universel et le plus excellent de tous ceux, que l'on peut employer dans la cure des maladies chirurgicales; puisqu'il augmente merveilleusement presque toutes les évacuations, sans causer aucun déchet des forces, pourvu qu'il soit réglé et approprié au temperament des malades et à la nature et au temps de la maladie. [illegible] bien appliqué, il fortifie tout le corps; parce qu'il netoye toutes les parties et principalement les muscles et les ligamens, de la [illegible] de divers excremens que le repos y a laissé croupir. Car quelque Diète, qu'on leur fasse observer; quelque regle qu'on leur fasse garder sur la quantité et la qualité des alimens qu'on leur [illegible]; quelque évacuation qu'on puisse leur procurer, pour débarrasser un corps trop chargé: quelque chose enfin, qu'on fasse pour prevenir les mauvais effets, qui peuvent leur arriver à l'occasion du repos qu'on a été obligé de leur faire garder. La Constitution du Corps et l'économie animale est telle, que si on ne leur procure un exercice convenable, capable de briser les humeurs; les liqueurs s'epaississent, les infiniments petits vaisseaux s'obstruent et s'obliterent, tout le genre nerveux et musculaire se relache, les articulations, sur tout après la reduction des luxations s'ankilosent, si on neglige de les mettre en mouvement. —

Mais pour assurer le bon effet du mouvement et de l'exercice dans la cure des maladies chirurgicales; le choix de la nature de l'exercice, de son degré et de sa durée, qu'on peut y employer, peut aussi être plus [illegible] ou bien [illegible] et la plus grande exigence et le grand [illegible] de la nature de la maladie, de la diversité de ses temps, des différens symptômes et accidens qui peuvent l'accompagner et de la partie du corps qu'elle occupe et afflige. —

ainsi dans celles qui affligent la tête et le visage, on peut prendre l'exercice d'une manière différente que dans celles qui attaquent le col et la poitrine; d'une manière différente dans celles-ci que dans celles du bas ventre. l'exercice du pied aux parties des extrémités supérieures, différera aussi de celui qu'on pratiquera au tronc, comme celui qu'on employera du pied aux extrémités inférieures différera de celui des extrémités supérieures. —

par rapport à la nature des maladies chirurgicales, il différera selon leur simplicité, leur composition et leur complication. par rapport aux temps de ces maladies, il différera du grand à leur commencement, en leur accroissement, leur état et leur convalescence. par rapport aux symptômes et accidens, il différera selon la grandeur et le nombre des différens symptômes et accidens, qui les peuvent être accompagnés. —

Le froid et le chaud produisant dans les corps humains des mouvemens contraires, ont quelque chose de relatif avec le repos et l'exercice. le froid occasionne dans les parties qu'il frappe, un mouvement subit de contraction et de resserrement dans tous les vaisseaux où il peut pénétrer, et rend ses parties denses, tendues et roides. La chaleur, qui [illegible]

[illegible] ECHE

ce temps; Et Consequemment s'oppose au retard [illegible] [illegible] des dittes liqueurs Et Cause des obstructions dans les vaisseaux. La Chaleur dilate Et Relache les vaisseaux; raréfie Et donne de la fluidité aux humeurs, [illegible] faut avoir En consideration dans l'un, ou l'autre Cas; c'est-à-dire, soit le Repos, ou l'Exercice. Eviter le froid dans les playes Et les ulcères, parce qu'il Crispe les vaisseaux Et Condense les liqueurs: Et Eviter l'excès de la Chaleur qui procurant une trop Grande Raréfaction des humeurs, En feroit Evaporer les parties les plus liquides, Et ne laisseroit alors dans les vaisseaux, que les humeurs les plus Epaisses, Elle ne pourroient Circuler librement Et occasionneroient le même désordre que Ceux, que la Condensation auroit produit. —

Il Resulte donc de l'exposé, que je viens de faire, tant de la necessité de l'exercice dans les maladies Chirurgicales, selon leurs differences intrinsèques, que des differens Exercices qu'on peut Employer. Ce qui En Constitue de plusieurs Especes; Les uns, ne peuvent Etre Employé, que lorsque les malades sont en Etat de le prendre Eux mêmes, tels que la promenade a pied dans les jardins ou les Champs, l'exercice à Cheval, &c. les autres, lorsque les malades n'ayant pas assés de force par Eux mêmes on les fait porter En voiture, en litière; on leur fait prendre [illegible] les brouettes, &c. d'autre lorsque les malades Etant devenus trop foibles a la suite d'une playe, tumeurs, ulcères, ou opération quelconque, on Est obligé de se Contenter, pour Exercer le malade de le lever de son lit, le promener dans sa Chambre, de le [illegible] par [illegible] [illegible]. Et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du pendant [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] par la nature des plaies, leurs [illegible], leurs [illegible] [illegible] simples, [illegible], ou [illegible] ou opération quelconque. De selon la différence de la nature que les maladies peuvent demander. Il n'est pas possible de faire aucun [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible], il faut avoir [illegible] aux [illegible] de l'exercice de la [illegible]. —

Le rappel dans toutes les plaies [illegible], faites par des instruments piquants, tranchants, contondants ou par armes à feu; tant de la tête, du col, de la poitrine, du bas ventre que des [illegible] [illegible]. et des opérations qu'on est obligé de faire; les complications qui les accompagnent: comme compliquées avec leurs causes, fractures, luxations, [illegible] [illegible] [illegible] hémorragie, convulsion, paralysie, inflammation, fièvre, [illegible] assoupissement, accablement, difficulté de respirer [illegible] du ventre, [illegible] vomissement, étranglement [illegible] ou mortification des parties, le [illegible] de [illegible] des matières, [illegible], les [illegible] de [illegible] [illegible] qui oblige dans ces sortes de plaies ou opérations de faire observer un [illegible] [illegible] [illegible], jusqu'à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], ou [illegible] [illegible]; ce qui demande souvent un long traitement,

ACADÉMIE DE MÉDECINE

[illegible] l'eau tiède, ou [illegible] de [illegible] ou le [illegible] et [illegible] on ne doit donc pas [illegible] dans [illegible] les malades livrés sans miséricorde à l'effroyable [illegible] de l'hôpital [illegible], sans être [illegible] secourus [illegible]; ils périssent dans l'horreur et [illegible]: peut être autant par l'épaississement et la stagnation des liqueurs dans leurs vaisseaux que par la [illegible] de leurs maladies. —

Il faut donc en leur faisant observer le régime prescrit leur [illegible] des [illegible] avec les légères frictions sur les [illegible] sur les [illegible], les [illegible], les cuisses, et sur toute l'étendue des extrémités inférieures; ce sera [illegible] les administrer avec des serviettes sèches et chauffées, et cela par deux ou trois fois pendant une demi heure plus ou moins selon les forces du malade et les pratiquer le matin et le soir une demi heure avant de leur faire prendre le bouillon qu'on ne donne dans ces malheureuses [illegible] que de quatre heures en quatre heures, et les faire changer de linge aussi souvent qu'il sera possible. —

[illegible] dans l'été et qu'il fasse chaud, il faut [illegible] les frictions [illegible] et sans chauffer les serviettes, avoir soin après les avoir faites de [illegible] le malade: [illegible] les frictions [illegible] qu'il [illegible] chaque friction et les répéter [illegible] forces reviendront au malade; on abandonnera les serviettes [illegible] pour en prendre de plus rudes, pour passer [illegible] à faire des frictions avec la main sur toutes les parties [illegible] autant qu'il soit possible. Et à chaque pansement, pour le [illegible] dire en passant, il faut faire des legères frictions sur les parties qui sont autour des bandages qui composent l'appareil, pour [illegible] si [illegible] ne prévenir seulement la stagnation et le croupissement des liqueurs dans les plus petits vaisseaux; parce que l'effet de la friction, par son usage propre sur les [illegible] pores de la peau, est d'augmenter la chaleur et y attirant le sang; il le divise, en accroît la velocité, et par conséquent facilite et aide merveilleusement la transpiration, d'ailleurs la friction en agaçant doucement les fibres et celles [illegible] du sang, agite les esprits, en augmente la force et la vacité; ce qui les débarrasse des parties qui les retiennent et qui les enveloppent, et en même temps augmente la force dissolvante de l'estomac et facilite merveilleusement la digestion, et par ce moyen le sang n'étant dépravé, que par un chile louable il [illegible] aux extrémités des vaisseaux qui composent les parties lésées par la solution de continuité pour [illegible] bien conditionné et inièrement conforme et analogue aux parties tant dures, soit molles, auxquelles il doit s'assimiler [illegible] de chile [illegible] vaisseaux [illegible], [illegible] [illegible].

FACULTÉ DE MÉDECINE

qu'on s'exposerait imprudemment aux suites de l'inflammation [illegible] fera sa parfaite consolidation. —

Aussitôt que les malades sembleront [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] obligé de faire [illegible] [illegible] aux malades; il faut se garder de les laver [illegible] [illegible] soigneusement s'il faisait froid, car les matières [illegible] [illegible] ne les pénétreraient qu'avec corps [illegible] [illegible] [illegible] garderait un très long temps seraient trop susceptibles de fâcheuses impressions; on se contentera donc de les laver la première fois, de les transmettre seulement jusqu'à leur [illegible], [illegible] [illegible] d'une pièce de chemise de flanelle ou couverture qui leur enveloppera en même temps la tête et les épaules; on les placera devant le feu, faisant soigneusement attention qu'il ne soit pas trop ardent, même faire mettre une personne ou quelque chose devant, pour empêcher que le feu ne leur porte à la tête. Il est rare donc que la première fois, que l'on pratique cette opération, le malade ne se trouve mal [illegible] perdre connaissance quelque [illegible] qu'il ait [illegible] [illegible] [illegible] on le fera revenir de cet évanouissement en lui faisant respirer et sentir quelque liqueur volatile, telle que [illegible] [illegible] ammoniac ou autres, tout en lui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le temps, que l'on mettra à frotter son lit, dans lequel on le [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] opération mais on pourra le faire porter sur son lit dans sa chambre, et puis [illegible] les portant sur leur [illegible] après le midi ou l'après dînée vers 5 h. Enfin les jours suivans on réitérera cette opération trois fois chaque jour une fois le matin, le milieu et l'après, en augmentant chaque jour sa durée avec le plus grand soin possible; consultant toujours sur cet objet les forces du malade, le mettant ensuite sur ses pieds le faisant promener dans sa chambre en le soutenant par les personnes qui seront sous ses mains jusqu'à ce qu'ayant repris son équilibre il puisse se soutenir seul, par le moyen des potences dont on lui fera faire usage. On aura grand soin de ne pas négliger les précautions ci-devant indiquées et que tout exercice quelconque soit terminé avant le repas, qu'immédiatement après le repas l'exercice précipiterait trop vite les alimens de l'estomac dans les intestins et par conséquent les empêcheroit de se digérer complètement. On aura attention de ne point pousser les exercices trop loin, telles que les forces du malade doivent servir de boussole à cet égard. —

Mais les conseils disent que [illegible] le plus tôt de faire porter les malades et les faire promener dans leur chambre; et que les exercices commencent progressivement avec les précautions dans le commencement et celles des maladies chirurgicales. [illegible] de lever les malades de leur lit et les porter dans leur chambre dans le commencement de cette maladie, et à leur fin les faire promener dans leur chambre; mais promener à la [illegible]. les malades ayant [illegible] les deux premiers, peuvent être à promener pendant la journée, durant les parties chaudes, depuis [illegible] heures. on les fait sortir de la chambre et [illegible] [illegible] qu'il laisse beaucoup de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par l'air, l'air qui [illegible], au lieu des chambres [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible] un peu avant le repas. mais je le répète, que le temps soit au beau, puisqu'il [illegible] [illegible] il est sensible [illegible] [illegible] plus de [illegible] que l'on a tant [illegible] [illegible] les premiers promeneurs [illegible] qui avaient été [illegible] [illegible] par les [illegible] évacuations de sang, qu'ils ont pas [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'ils ont [illegible] et qui [illegible] fois [illegible] [illegible] les pertes de substances qu'ils ont souffertes; que de long [illegible] qu'on aura été obligé de leur faire observer, que a [illegible] affaibli dans eux le [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] plus [illegible] [illegible] que les parties [illegible] et [illegible] de [illegible] [illegible] faire sur leurs corps les impressions et [illegible], les [illegible], [illegible] [illegible] les [illegible] et les [illegible] [illegible], qui se [illegible] et établis en [illegible] [illegible] presque [illegible] les corps [illegible] dans leur [illegible] [illegible]. —

Cet Exercice de la promenade [illegible] [illegible] est le plus naturel et le plus utile pour nos convalescens, même [illegible] [illegible], parce qu'il [illegible] le corps de tout le [illegible] qu'il débarrasse le bas ventre de [illegible] des [illegible], au [illegible]

Enfin il ne manqueroient pas de se former des obstructions qu'il [illegible] par de fortes oscillations tout le corps [illegible] sedentaire, qui comme je l'ai dit a été souvent [illegible] [illegible] qui [illegible] même temps [illegible] [illegible] de l'exercice.

L'exercice du cheval [illegible] favorable à nos convalescens [illegible] des maladies chroniques de la tête [illegible] de la poitrine, [illegible] ; cet exercice leur est [illegible] [illegible] du cheval [illegible] le corps, parce qu'en remuant toute la machine, il aide la transpiration, facilite les secretions, [illegible] les fibres [illegible] circulation par une douce agitation, il donne du mouvement aux liqueurs, que le [illegible] par le [illegible] quoiqu'on ne [illegible] rendre aux malades, stagnantes dans les vaisseaux [illegible]. Il augmente la chaleur de l'estomac et des intestins, ce qui [illegible] rendant les digestions plus parfaites [illegible] au sang la premiere vigueur. [illegible] toujours [illegible] ces differens changemens [illegible] qu'on [illegible] [illegible] et [illegible] des fibres, pendant que [illegible] les [illegible] qui se presentent à leur [illegible] nouveaux [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] il donne à [illegible] [illegible] [illegible] tous les jours deux ou trois heures à cheval avant le dîner, et [illegible] avant le souper.

[illegible] quelle [illegible] que [illegible] l'exercice du cheval, il
ne [illegible] pas [illegible], et la suite des maladies
[illegible]
[illegible] pratiques [illegible] tous [illegible]: [illegible]
[illegible]
les [illegible] tous les viscères du bas ventre, [illegible]
[illegible] lui-même [illegible]
[illegible] de la [illegible] les muscles du
bas ventre [illegible] ses ligamens; [illegible] le mouvement du cheval [illegible]
[illegible] qu'il donne à tous les viscères du bas ventre
[illegible] par ses [illegible], les différentes parties qui sont flottantes
dans cette capacité, [illegible]
[illegible] par [illegible]
[illegible]
différentes [illegible]
[illegible]
[illegible] avec [illegible] parties, [illegible]
[illegible] toutes les différentes [illegible], selon la [illegible]
et la situation des parties [illegible], ainsi [illegible]
les [illegible] du cheval [illegible]
[illegible]
[illegible] des lettres
des [illegible]
[illegible] plus [illegible] que le
[illegible] de ces [illegible], ne [illegible] pas [illegible]

[illegible]rantes. la [illegible] en [illegible] que celui du Cheval; [illegible] [illegible] les viscere, [illegible] par cette Raison fait couler les liqueurs engorgees et stagnantes que le repos a fait croupir; dans la multitude infinie des ramifications innombrables des vaisseaux arteriels et veineux, tant sanguins que lymphatiques, qui se distribuent dans tous les viscere [illegible] bas ventre. —

L'on ne doit point non plus permettre le exercice du Cheval aux convalescens de maladies chirurgicales et des [illegible] que l'on aura pratiquees a [illegible] [illegible] [illegible] genitales de l'un ou de l'autre sexe: au [illegible] que le [illegible] [illegible] [illegible] des dittes parties [illegible] [illegible] [illegible] consolidees par que les parties appuyant et frottant sur la selle du Cheval par son mouvement, ces nouvelles cicatrices ne manqueroient pas de se rouvrir, et de former des ulceres souvent tres opiniatres, ainsi que je l'ai vu arriver. —

Mais les Courses [illegible], & la [illegible] encore, ne doivent être employés que lorsqu'il fait beau et que le temps est serein dans l'eté [illegible]; choisissant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour eviter l'excessive chaleur du jour; et l'hiver lorsque les vents [illegible] et [illegible] ne soufflent point violemment, pour [illegible] [illegible] bien vestus, du milieu de la journee afin que le soleil ayant [illegible] echauffé l'athmosphere, il ait par sa benigne influence [illegible] [illegible], la trop Grande aspreté, des parties nitreuses de l'air. —

Mais lorsque le temps est brumeux pluvieux, il fau

ACADÉMIE [illegible] DE MÉDECINE

nécessairement pour savoir le [illegible] [illegible] nos convalescens [illegible] procurent [illegible] [illegible] quelqu'[illegible] [illegible]; tels que les jeux de billard de volant, mais le jeu du billiard seroit préférable à celui du volant pour ceux [illegible] dont la [illegible] [illegible] la cause des maladies chirurgicales est que l'exercice du volant [illegible] oblige de se baisser pour avoir le [illegible] pendant [illegible] [illegible] par terre, et qui par ce mouvement d'abaissement, la tête étant penchée en bas, fait que le sang s'y précipite avec [illegible], et ne revenant pas [illegible] sentant dans la même proportion [illegible] les vaisseaux du visage et de la tête, [illegible] [illegible] et les force de quelque façon ce qui pourroit produire, [illegible] [illegible] extravasations [illegible]. La preuve de cette distension que j'avance ici est [illegible] que les convalescens de ces maladies ressentent au front en relevant leur tête de cet abaissement, douleur, qui [illegible] [illegible] de [illegible], qu'ils portent la main à leur front, comme pour s'aider à se relever. Le même accident arrive [illegible] [illegible] [illegible], qui ont [illegible] cette [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quelconque. —

Par la même raison, je permis [illegible] le jeu de [illegible] [illegible] [illegible] qui veut [illegible] [illegible]. Et je les défends sévèrement à nos convalescens des maladies chirurgicales de la tête. Ainsi, ceux qui ont [illegible] pour l'exercice du billiard et qui ne [illegible] pas [illegible], il faut se faire transporter [illegible] [illegible] à [illegible] ou en [illegible], dans les lieux où il y en a pour y [illegible] [illegible] et y rester une heure ou deux seulement, et le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que le mauvais temps [illegible] de prendre le plein air. Le jeu de billiard a [illegible] [illegible]

Tous les autres sont [illegible] de notre sujet. [illegible] de mettre en mouvement toutes les parties du corps les unes après les autres, et conséquemment tous les muscles qui servent de l'ex-ercice, de la chasse, de l'équitation, le corps, les bras et les jambes par les différentes attitudes qu'il faut prendre pour frapper la bille avec la queue [illegible] le promenement [illegible] autour du billard pendant que son adversaire vise et frappe sa bille. —

Mais comme il ne se trouve pas toujours dans tous les lieux [illegible] pas toujours à sa portée [illegible] ; on peut à son défaut, pour [illegible] nos Cavaliers, suspendre et attacher au plancher une corde, par ses deux bouts, dans laquelle on les fera asseoir [illegible] par [illegible], et [illegible] ils se tiendront avec leurs mains aux deux côtés latérales de cette [illegible], et [illegible] on les fera balancer doucement et alternativement pendant une heure [illegible]. [illegible] a peu près le même avantage que celui du cheval [illegible] des divers changements de l'air [illegible] dans une chambre comme à la campagne [illegible] différents objets [illegible] ; [illegible] les effets [illegible] sont les mêmes [illegible] général. —

[illegible] ces [illegible] considérables [illegible] femmes [illegible] ont [illegible] obligé [illegible]

[illegible] et [illegible] par la [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] circonstances.
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par le [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au [illegible] [illegible] de
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du ventre [illegible],
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] jusqu'à parfaite guérison; mais dès les premiers jours,
on mettra en usage les frictions et on les fera exactement de la manière
indiquée page 32. On [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] avec une [illegible] [illegible] [illegible] afin que le malade
[illegible] que les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] à chaque [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]: [illegible] [illegible]
[illegible] compresses [illegible] [illegible] avec [illegible] [illegible],
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] le temps de sa sortie [illegible] qui [illegible] les intervalles des spasmes [illegible] l'absence du spasme [illegible] des [illegible] la chaleur [illegible] pendant le même temps que la [illegible]. —

Pour [illegible] avec [illegible] malheur qui puisse arriver aux [illegible] Billot de forge [illegible] qui [illegible], après avoir [illegible] les différens [illegible] qui peuvent [illegible]. Dans le [illegible] dans la plus grande [illegible], par le malheur [illegible] satisfaire à ses besoins [illegible] célèbre [illegible] dans son excellent traité des maladies [illegible] page 212, [illegible]

[illegible] que pour

[illegible] à la hernie, [illegible]

ce que [illegible] ce que qu'il [illegible]. —

voici comme il s'exprime. —

« pour remédier [illegible] que

« je fis [illegible] que je fis mettre au

« pied du lit, [illegible] matelas [illegible] sur chaque

de deux matelas [illegible] plusieurs pièces, qui

« pouvoient [illegible] selon le besoin. une grande pièce

« s'étendoit dans le milieu du [illegible] chevet, la petite [illegible]

« portion de quatre pièces dont de chaque côté, [illegible] du côté malade,

« commençoit et finissoit la pièce supérieure dont je viens de parler, et

« prenoit quatre travers de doigt au dessous de la [illegible]. l'autre pièce

« du même côté commençoit où finissoit celle-ci, et s'étendoit jusqu'au

« pied du lit. les deux pièces de matelas sur lesquelles reposoit le

« côté sain, étoient composées de même que du côté opposé, excepté qu'elles

« étoient plus grandes selon la largeur du lit, qui étoit partagé de

« manière que les deux tiers de sa largeur formoient les portions qui soutenoient

« le côté malade, et que les deux autres tiers formoient les portions

« qui soutenoient le côté sain. Chacune de ces quatre portions de

« matelas étoit enveloppée de toile, ce qui servoit de draps, pour

« plus de commodité [illegible] qu'on pouvoit commodément,

« la pièce supérieure du matelas étoit [illegible]

« [illegible] aucune communication avec les quatre autres [illegible], pour [illegible] quand on les ôtées et pour les [illegible]

[illegible], lorsque les toiles sont ôtées [illegible]

[illegible] le malade dans la propreté. —

Pour remédier à l'incommodité qui vient de ces différentes pièces de matelas détachées, quand on veut donner le bassin au malade on ôte la pièce du milieu qui est du côté [illegible] partie de [illegible] de la pièce [illegible] le bassin [illegible] à l'avant le matelas qui peut s'ôter [illegible] présenté au malade, et pour l'ôter facilement lorsqu'il a été [illegible], pour pouvoir remettre aisément cette portion de matelas [illegible] sangles [illegible] des toiles qui [illegible] la portion de matelas qui est du côté malade, ces sangles [illegible] de manière à se [illegible] la pièce [illegible] matelas qui est du côté malade [illegible] et pendant que l'on tire [illegible] les sangles on [illegible] à faciliter le remplacement de la pièce de matelas qu'on avait ôtée. —

Si l'on veut donner un lavement au malade, on ôte pour [illegible] la portion de matelas [illegible] [illegible] de la même toile [illegible] [illegible] [illegible] de la femme, ce que

ÉCOLE DE MÉDECINE

» le malade à mesure et devient [illegible] [illegible] [illegible]
» la matière sur laquelle appuye la cuisse de la cuisse, la jambe et
» le pied. on place le bassin pour que le malade [illegible] [illegible]
» le lieu qu'il a choisi, on tienne [illegible] pièce de matelas [illegible]
» il a été [illegible]. —

» pour panser le blessé, on ôte la pièce du matelas qui est sous
» la fracture, et qui a, comme l'autre, deux sangles ou deux petites
» qui passent au travers du lit dans la pièce opposée. les sangles sont
» assés longues pour qu'après avoir ôté la pièce du matelas [illegible]
» qu'il faut, il en reste au moins des bouts suffisamment
» longs pour qu'on puisse reprendre et retirer [illegible], lorsque le
» pansement étant fait, on veut remettre la pièce du matelas à
» sa place. quand on a tiré cette portion du matelas, l'endroit de
» la cuisse et jambe se trouve tout à fait [illegible] et l'on a la liberté de
» passer les mains de tous côtés pour lever l'appareil et le
» réappliquer, sans courir risque d'ébranler la partie. &c. —

Par cette méthode ingenieuse et si convenable pour satisfaire commodément à tous les besoins d'un malade, et qui dans les provinces et campagnes est ignorée du plus grand nombre, malgré sa publicité par l'impression depuis plus d'un demi siècle; et qu'il est bien à souhaiter qu'elle soit connue des [illegible], et [illegible] des plus grands; non seulement pour les très malheureux [illegible] lesquels on peut par ce moyen [illegible] [illegible] aussi [illegible] de la terrible opération de l'amputation: mais encore pour les très malheureux des fractures de la cuisse [illegible] fractures ou luxations des vertebres lombaires ou dorsales, ou [illegible] le bassin. Les differentes [illegible] de matelas faits de [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible], [illegible] commodité [illegible], que pour satisfaire aux autres besoins du malade, et le maintenir dans un état de propreté si difficile à obtenir dans les malheureuses circonstances, et auxquelles on ne peut avoir recours à aucune [illegible]. —

Il est si positivement, que dans les maladies chirurgicales des extremités inferieures on, pour parvenir à leur guerison radicale, est obligé de faire garder le lit constamment: ce qui demande souvent un temps tres considerable; qu'il faut s'appliquer à leur procurer tous les secours, qu'il est possible de faire usage dans un lit: c'est pourquoy, aussitost que les accidens les plus urgens seront dissipés, non seulement on continuera et on augmentera les frictions par tout le corps avec la plus grande exactitude, mais encore on leur fera faire un frequent usage de l'exercice de la voix, car il accelere la circulation du sang par tout le corps: vû qu'on ne peut parler à haute voix continuellement pendant quelque temps, sans que les mouvements d'inspiration et d'expiration ne soient augmentés, et qu'il oblige les poumons en les fortifiant de broyer le sang avec plus de vivacité: ce qui l'oblige de passer plus rapidement du ventricule droit du cœur dans le ventricule gauche; lequel ventricule gauche ne peut pas recevoir une abondance de sang plus grande sans se contracter avec plus de force, et par consequent [illegible] les [illegible] [illegible]

[illegible] conversation. [illegible] aussi [illegible] la valeur des [illegible] occupé dans cet [illegible] de [illegible] avec plus de force. [illegible] aussi [illegible] il augmente la sécrétion du suc salivaire [illegible] gastrique ce qui facilite la digestion. [illegible] les digestions [illegible] par cet exercice une accélération de mouvement particulièrement le diaphragme qui par sa [illegible] de cette [illegible] les viscères du bas ventre ce qui leur [illegible] merveilleusement à accélérer le mouvement [illegible] des liqueurs qui [illegible] par le repos dans la multitude infinie des vaisseaux qui [illegible] les viscères. —

On [illegible] donc utilement cet exercice en faveur de nos malades des [illegible] inférieurs quand les principaux [illegible] seront dissipés. On les faisant parler à haute voix, sur [illegible] [illegible] pendant un demi quart d'heure dans le commencement en augmentant de [illegible] le temps de la conversation à mesure qu'ils se fortifieront. S'ils ont du goût pour la lecture on leur prescrira de lire à haute voix pendant une demie heure même une heure [illegible] que les [illegible] de l'[illegible]. Ceux qui ont du goût pour le chant et la musique [illegible] chanter un quart d'heure tout au plus une demie heure, [illegible] [illegible] de [illegible]. [illegible] pour ceux qui n'ont point de goût pour la lecture et pour le chant, il faudra leur procurer la conversation, par des [illegible] [illegible] [illegible] ou [illegible]

[illegible] à parler.

[illegible] C'est par [illegible]

[illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

mouvemens sensible [illegible] le cours de la [illegible]. Comme dans tous les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] des doigts ou le poignet. Les seuls mouvements des muscles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. —

Lorsque dans les symptômes [illegible] seront suffisamment diminués que tous les débris de [illegible] les vaisseaux [illegible] [illegible] ou [illegible] [illegible] les vaisseaux [illegible] par [illegible] [illegible] et par la régénération de nouveaux [illegible] [illegible] [illegible] annoncent une [illegible] guérison. On pourra lever le malade de temps en temps quelques heures de la journée c'est-à-dire une ou deux heures le matin et autant l'après-midi ayant soin de le porter de son lit au fauteuil et du fauteuil à son lit, en [illegible] soutenir le membre lésé, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que le membre soit dans une situation convenable afin que le sang de la [illegible] ayant plus de facilité à retourner au cœur, n'engorge point la partie lésée ou [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par une [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] des plaques [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] par le malade, [illegible]

[illegible] . —

[illegible] . —

[illegible] . —

[illegible]

avec ; quoique plus attentive de ne faire d'autres mouvements que ceux qui [illegible] ; et de continuer [illegible] l'état [illegible] des articulations [illegible] [illegible] de les [illegible] et [illegible] les [illegible] [illegible] ; ainsi que [illegible], il ne faut pas [illegible], sans [illegible] plus ou moins [illegible] afin de ne point porter trop loin le [illegible] de ces [illegible], les [illegible] qui [illegible] leur [illegible] ; ce qui en distendant [illegible] trop les ligamens de ces [illegible], occasionneroit des douleurs [illegible] et [illegible], qui amèneroient des convulsions, des syncopes et peut-être la mort même, on dénouera [illegible] les articulations par [illegible] avec la même douceur, par les mêmes moyens. Les procédés sont les mêmes également pour les [illegible] des articulations des extrémités supérieures. —

Lorsque les plaies ou les ulcères de ces extrémités inférieures seront devenus cicatrisés et parfaitement consolidés, et dans les fractures que le cal sera [illegible] et bien affermi, on fera mettre le pied par terre aux malades, en commençant à les faire marcher seulement un quart d'heure pour le premier jour et s'ils ont [illegible] perdu leur équilibre, comme il arrive souvent par le laps de temps qu'ils ont été obligés de garder le lit, et surtout les personnes d'un certain âge ; il faudra alors les promener dans leur chambre [illegible] [illegible] une [illegible] [illegible] [illegible] en les soutenant [illegible] par dessous les bras [illegible] peut d'une demi-heure [illegible] le soir; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] un peu depuis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'ils puissent [illegible] [illegible] [illegible] marcher. Et [illegible] [illegible] [illegible] les exercices auxquels ils peuvent [illegible] pour la convalescence des malades chirurgicaux [illegible], ils pourront [illegible], pour se mieux exercer et dégourdir plus puissamment leurs extrémités inférieures, danser, jouer à la boule, au volant et à la paume, &c. Et proportionner ces exercices selon leur état et leurs forces, qui comme je l'ay déja dit, sont les boussoles, qui doivent servir de règles à cet égard. ——

Et dans le commencement à faire marcher les malades leurs cicatrices nouvelles et encore tendres ne se rompent par le trop grand abord du sang et de la lymphe dans leurs vaisseaux et par le peu de fermeté qui [illegible] [illegible] [illegible] souvent [illegible] par communication [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nouveaux ulcères, ce qui [illegible] [illegible]; il [illegible] [illegible] quelque bandage convenable [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] afin qu'ils puissent plus [illegible] librement [illegible] leurs [illegible] [illegible] [illegible]. ——

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]
de la [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]. [illegible] des [illegible] [illegible] corps [illegible] [illegible]
par [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'espace de [illegible] [illegible]
[illegible] de la [illegible] [illegible] cette [illegible] [illegible]
qui échappant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] les
[illegible] de [illegible] de [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible], le [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
de ceux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] par le [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]
circulation, [illegible] ces vaisseaux [illegible] [illegible] le sang [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la force [illegible] pour l'[illegible],
il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que la [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vaisseaux [illegible] rétablie ainsi
une [illegible] [illegible] dans tout le corps. —

Mais, [illegible] le [illegible] [illegible] avec [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible], [illegible] [illegible] de
la [illegible] [illegible]; [illegible] [illegible] [illegible] le corps [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] se conserveront ; il est aisé [illegible] [illegible] [illegible] la transpiration [illegible] [illegible] ou [illegible] [illegible] presque du sang, que je [illegible] [illegible] [illegible] transpiration [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] contraction des deux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du sang, qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] débarrasser de cette [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] poussera le sang avec [illegible] [illegible] dans tous les vaisseaux intérieurs. —

Il devient [illegible] de cet exposé [illegible] [illegible] rendre de l'embonpoint [illegible] chirurgicales qui [illegible] les parties [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; qu'il ne [illegible] pas [illegible] [illegible] [illegible]-mêmes unes des parties [illegible] [illegible] la poitrine et du bas ventre [illegible] [illegible] la suite des maladies chirurgicales des parties [illegible]; [illegible] toujours en prévenant [illegible] [illegible] par immersion des parties lésées [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]:

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

de la question [illegible] faite [illegible] grand nombre. [illegible]

maligne [illegible] que par [illegible] malignes.

Les [illegible] comme une [illegible] de la qualité des [illegible] le tout [illegible] ou [illegible] d'inflammation [illegible] de [illegible] qui [illegible] d'engorgements [illegible] les fibres [illegible] [illegible]. ——

Enfin dans toutes les [illegible], [illegible] aux [illegible] par des [illegible] [illegible] malignes, [illegible] qui les accompagnent ; [illegible] avec [illegible] ou compliquées [illegible] inflammation, [illegible], [illegible] [illegible], fièvre, [illegible] [illegible], [illegible] difficulté de respirer ; [illegible] [illegible] violents [illegible] au [illegible] quoiqu'il ce [illegible] [illegible] aussi [illegible] pour le [illegible]

[illegible] quelques heures dans la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] page 31. —

[illegible] grand [illegible] [illegible] [illegible] après les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] S1. & 12. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ainsi que [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

aux tumeurs et le mouvement des articulations, et l'on verra changer sur les corps de ces membres par les différens noeuds auxquels on devoit s'attendre. ——

A ce mot, à mesure que les parties lésées deviendront plus [illegible] et les malades leurs forces, on leur fera faire usage de tous les exercices qui conviennent dans la convalescence des maladies chroniques des autres parties du corps, tels que les bains froids, les frictions qui ne sont pas à négliger, les jeux en utilisant du volant, de la paume, la danse, l'exercice de la voix quand il fait mauvais temps; et quand il fait beau, les courses, tant à pied qu'à cheval, les jeux de boule, de billard, de tamis et même du ballon. mais tous les exercices doivent être pris avec modération selon la mesure de leurs forces, et toujours avant le repas, excepté l'exercice de la voix, celui de la promenade et le jeu de billard, qu'on peut prendre après le repas. Les courses à pied et à cheval, les danses, les jeux de boule, du volant, du billard, de la paume, du tamis et du ballon, sont des exercices qui mettent principalement en jeu tous les différens muscles de toutes les parties du corps, ce qui accélère le cours du sang avec une rapidité étonnante de la circonférence au centre, et du centre à la circonférence. [illegible] nécessaire de telle [illegible] augmentation de vitesse dans la circulation une copieuse excrétion de la matière transpirable, tant pulmonaire que cutanée, et on peut être porté à l'excès [illegible] des lieux [illegible] humides. Ce qui doit nécessairement nécessiter que les exercices violents ne conviennent qu'après le parfait rétablissement des forces de nos convalescents à la suite des maladies chirurgicales des extrémités, tant des expériences que des inspections [illegible], je suis persuadé qu'il n'y a point d'amputation [illegible] d'aucune de ces parties ni de trop grandes sections. En effet dans une amputation d'une jambe d'une cuisse, d'un avant bras ou d'un bras: il est à présumer que les violents exercices augmentant avec une si grande force la vélocité de la circulation, le cours du sang et l'influx du fluide nerveux qui se distribuoient jadis dans cette partie mutilée, feront effort contre les vaisseaux oblitérés du moignon par lesquels ils avoient autrefois leur cours pour porter la vie et la nourriture jusqu'à l'extrémité de cette partie, ils les dilateront et selon l'excès de l'exercice, il seroit à craindre qu'ils ne vinssent à bout de forcer le passage, et par conséquent de se procurer une issue: ce qui produiroit une hemorragie peut être funeste et le renouvellement de l'ulcère cicatrisé.

Que peut-on [illegible] autrement ? [illegible] par [illegible] sensible aux changements de temps dans ce membre coupé souvent depuis longtemps, celui, à qui on l'a coupé; sinon que dans les changements de temps les liqueurs se raréfiant, le sang et le fluide nerveux se portant avec [illegible] la plus grande abondance pour fournir aux extrémités de cette partie mutilée, y refluent et distendent nécessairement tous les vaisseaux et filets nerveux du moignon; l'influx du fluide nerveux leur est obligé de rétrograder: il se fait dans ces filets nerveux du moignon au cerveau une irradiation des esprits qui ne sont [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

à l'ame la vive image de la partie à laquelle ils le destinoient et qu'ils pouvoient mouvoir autrefois en toute liberté. Chez les premiers [illegible] [illegible] par les cicatrices [illegible] de [illegible] douleur que ceux qui les ont soufferts, même quelques années après leur guérison dans les changemens de temps, ne vient que de la disposition qu'éprouvent les liqueurs qui circulent dans les vaisseaux trop [illegible] des cicatrices, y souffrent un retard dans leur course, ce qui fait gonfler les vaisseaux et produit la distension des fibres nerveuses par les [illegible]. —

Si les changements de temps [illegible] [illegible] [illegible] et accelerant leur mouvement progressif, sont capables de produire de tels effets: quels effets ne seront donc pas capables de produire dans le mouvement des membres amputés et dans les grandes cicatrices des playes ou des ulceres? tous les exercices violens, qui augmentent dans [illegible] le cours la circulation du sang et le cours des esprits avec tant de rapidité et de velocité; ils occasionneront donc des chocs reiterés si brusques et si violents qu'ils les mettront en état de déchirer. —

Cela prouve que les exercices violents doivent être severement deffendus à nos convalescens à la suite des maladies chirurgicales penetrantes dans les capacités de la tête, de la poitrine et du bas ventre et des operations quelconques qu'on aura faites pour parvenir à leur cure: après toutes les amputations considerables et les grandes cicatrices des playes ou des ulceres [illegible], sans [illegible] [illegible]. Ils ne sont donc convenables, qu'à la suite des luxations [illegible] ou [illegible] de [illegible] dans l'état leur parfaitement formé pour donner le jeu et le mouvement aux articulations luxées, [illegible] [illegible] ou [illegible] de celles des ligamens et des tendons. —

Enfin, pour me renfermer dans les justes bornes d'un memoire, deja assé étendu, par les differentes repetitions qu'il a été necessité d'employer, par l'etroitte obligation qu'imposent les descriptions detaillées sur tout dans le genre de celle-cy, je diray donc, que par l'exposition et l'explication, que je viens de faire des effets respectifs du repos et du mouvement sur le corps en general, et en particulier sur les differentes parties; ensemble les indications suivant lesquelles on peut et on doit faire observer et pratiquer les differentes especes de repos ou les differentes especes d'exercices convenables relativement au corps chaud ou froid, au lieu, où il est possible de les prendre, de leur degré et de la durée, qu'il faut y employer; avec les precautions qu'il faut observer, pour en assurer le succés aux malades attaqués des maladies chirurgicales les plus considerables, relativement aux differentes parties du corps, qu'elles affligent soit externes soit internes; soit superieures moyennes, ou inferieures. Relativement à la gravité des dittes maladies, les symptomes et accidens qui les accompagnent, tant primitifs que consecutifs. Et relativement à leur temps; comme à leur commencement, ou leur état, leurs declinaisons, leurs fins, et leurs convalescences, qu'il est aisé, dis-je, d'appercevoir toutes les differentes especes de repos et d'exercices dans les cas chirurgicaux de plus [illegible] consequence; ayant cependant toujours égard à la nature de la partie lezée, à sa situation et à ses fonctions; au temperament du malade, à son age et à son sexe, et que les temperaments phlegmatiques et melancoliques ont besoin de plus d'exercice et de plus [illegible] que les sanguins et les bilieux, eu egard à la qualité [illegible] et l'epaisseur du sang et de la lymphe, qui circulent avec peine dans leurs viscères, et qui [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

diviser & attenuer la viscosité de ces liqueurs. au lieu que dans les sanguins & les bilieux peu d'exercices accellerent promptement & vivement le mouvement progressif des liqueurs dans toutes les parties. —

par rapport à l'âge: dans l'enfance, il faut que les exercices soient legers, doux & frequemment reiterés & multipliés; cependant les bains froids leur sont d'une grande utilité, vû qu'ils donnent en même temps de la fermeté & de la souplesse a toutes les parties du corps de ces jeunes individus. dans l'adolescence & l'âge adulte, les grands mouvements leur sont necessaires, & tous les jeux leur doivent etre permis, cependant avec les restrictions relatives aux differens genres des maladies dont ils ont eté attaqués. mais dans les viellards, ils doivent etre doux, moderés, souvent repetés, relatif a leur temperamment, a leurs forces & au genre de maladies qu'ils ont eu, & dont ils sont encore navrés. —

par rapport au sexe, dans les filles & les femmes, l'habitude de leur corps, & les fibres dont il est composé, sont plus molles & plus laches; la circulation s'y fait en consequence, avec plus de lenteur & plus languissement, que dans les hommes, eu egard toujours au temperamment. la vie sedentaire, molle & sensuelle, dans laquelle on les eleve & où on les fait vivre ordinairement n'y contribue pas peu, & occasionne souvent chez elles, l'arrest ou le retard d'un flux periodique, auquel elles sont sujettes & qui leur cause mille maux: il est donc important, dans les maladies chirurgicales, qui les attaquent & affligent, de procurer à celles-cy plus d'exercices & de plus longue durée, qu'a celles qui ont leurs regles plus frequemment & en plus grande abondance. —

Cet ouvrage Est le fruit de mes veilles Et de mes travaux assidus auprès des malades, que la divine providence à confiés à mes soins, Et qui ont tous Eprouvés à leur grand avantage, que les divers Exercices, que je leur ai fait pratiquer pendant leur maladie a autant Et peut Etre plus contribué à leur Guerison, que les medicamens les mieux appropriés, que je pouvois Employer pour combattre la maladie, dont ils Etoient attaqués. —

Grace, devant
l'accademie royale
glorieux Et
Couronne qui
eur de l'humanité
s, mes veilles

De magny En vexin françois le 20 xbre 1777

Memoire ayant pour objet, l'exposition des Effets du mouvement Et du repos, Et les indications suivant lesquelles on doit En prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. —

Sujet proposé, par l'accademie royale de chirurgie de paris. pour le prix de l'année 1778.

ayant pour devise —

Le mouvement Est l'ame du monde
Et le repos absolu En Est la mort —

par benoit Gisclard Eleve de la société royale de chirurgie de montpellier Et de l'accademie royale de chirurgie de paris. Maitre En chirurgie de la ville de magny En vexin français. —

Académie nationale de médecine

Académie nationale de médecine

Cet ouvrage Est le fruit de mes veilles Et de mes travaux assidus auprès des malades, que la divine providence a Confiés à mes Soins, Et qui ont tous Eprouvés à leur grand avantage, que les divers Exercices, que je leur ai fait pratiquer pendant leur maladie a autant Et peut Etre plus Contribué à leur Guerison, que les medicamens les mieux appropriés, que je pouvois Employer pour Combattre la maladie, dont ils Etoient attaqués. —

Fasse le Ciel, qu'il puisse trouver Grace, devant les yeux des illustres membres, qui Composent l'accademie Royale de Chirurgie de paris, non Seulement, pour le Glorieux Et honorable avantage de leurs approbations Et la Couronne qui y Est promise, mais, pour le bien Et le bonheur de l'humanité souffrante à laquelle tendent toutes mes vues, mes veilles

— Et mes travaux. —

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE